

CLERY EN VEXIN



***Bulletin Municipal
Janvier 2014***



Editorial

Le Conseil Municipal s'associe à moi pour vous adresser ses vœux sincères et chaleureux de bonne année et vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, beaucoup de joie sur le plan personnel, professionnel et familial ainsi que pour la réalisation de tous vos projets.

Je profite de cette occasion pour exprimer un message de bienvenue aux nouveaux clérysiens (il y en a beaucoup cette année), persuadé qu'ils trouveront dans notre village une qualité de vie satisfaisante, à la hauteur de leurs espérances.

Malgré la situation économique difficile, je persiste à penser et à dire que nous avons le devoir collectivement et individuellement de rester optimistes et surtout positifs afin de transmettre de la confiance autour de nous, facteur de réussite.

Pour conclure, ce bulletin me donne l'occasion de remercier très chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent quotidiennement dans les associations et contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie dans notre commune, les enseignants et enfin le personnel communal qui remplit sa mission avec conscience et compétence.

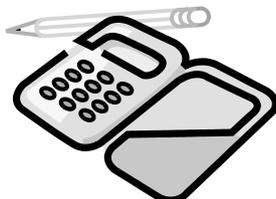
Bien cordialement.

Jacques BEAUGRAND

Maire



Les finances locales



Pour vous permettre de mieux comprendre le budget de la commune, voici une introduction qui devrait vous aider... bonne lecture !

Qu'est-ce que le budget communal ?

L'élaboration du budget de la commune et son vote par le conseil municipal sont les actes fondamentaux de la gestion municipale, ils déterminent et valident chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Il est l'acte juridique par lequel le maire - organe exécutif de la collectivité locale - est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget est divisé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le budget retrace toutes les opérations nécessaires au fonctionnement des services locaux à usage des administrés dans une section dite de fonctionnement. Une autre section, dite d'investissement, permet notamment la programmation des travaux structurants et des projets de la commune, routes, réhabilitation, achats...

La section de fonctionnement s'inscrit dans la continuité pour permettre le fonctionnement des services.

Elle comprend les dépenses de gestion courante des services : salaires des agents municipaux, travaux d'entretien de la commune, éclairage public, aides aux associations, remboursement des intérêts d'emprunts, etc.

A ces dépenses correspondent les recettes suivantes :

- Part des impôts locaux revenant à la commune : taxes d'habitation et foncières,
- Recettes en provenance de l'Etat : dotation globale de fonctionnement,
- Participation des administrés aux coûts des services qu'ils utilisent : garderie, etc. (participation que nous voulons garder faible),
- Produits du domaine et recettes diverses (loyers, locations).

La section d'investissement concerne les dépenses futures.

C'est par la section d'investissement que sont réalisés les travaux structurants, investissements utiles, constructions et acquisitions foncières.

Cette section enregistre les opérations relatives aux choix qui sont proposés et délibérés en conseil municipal :

- Acquisition de biens immobiliers et mobiliers (véhicules, outillage, ...)
- Travaux de construction ou de grosses réparations,
- Equipements structurants (routes, enfouissement des lignes, ...)
- Remboursement du capital des emprunts.

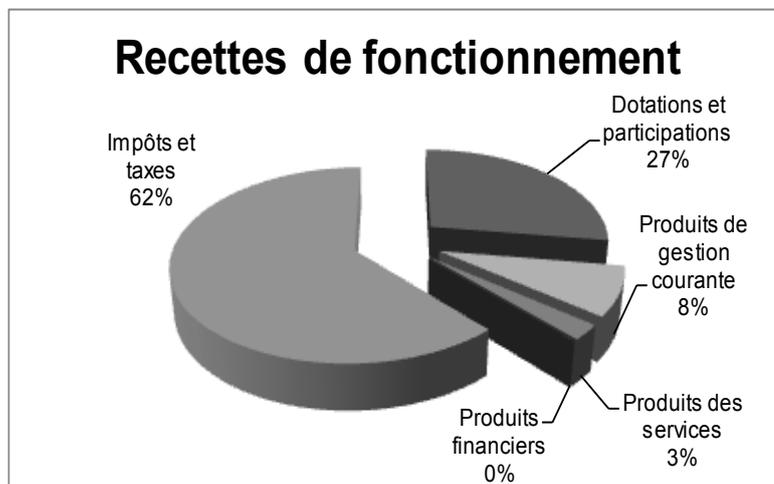
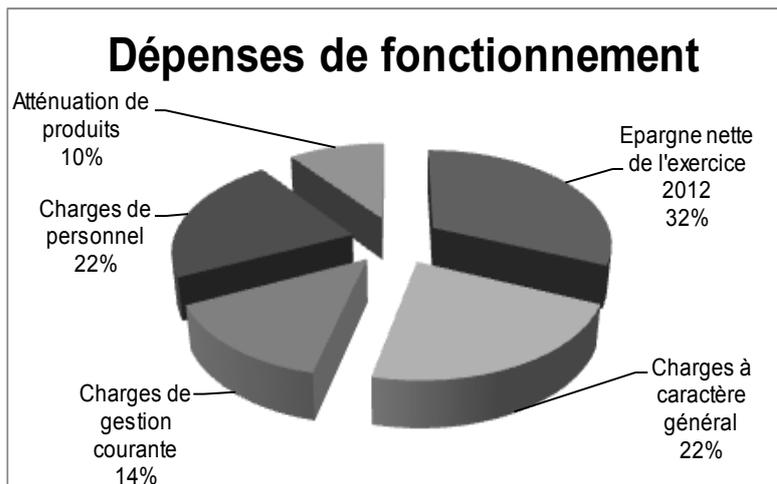
A ces dépenses correspondent les recettes suivantes :

- L'autofinancement,
- L'emprunt, lorsqu'un projet le nécessite,
- Les subventions.



Les finances locales

Compte administratif 2012 - Section de fonctionnement



Détail des subventions versées aux associations en 2013

Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Magny	80,00 €
Association Sportive Culturelle de Cléry (Ecole)	2 400,00 €
Comité des Fêtes – Foyer Rural	1 500,00 €
Prévention routière	50,00 €
Vie Libre	30,00 €



Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus-lignes régulières à hauteur de 35,00 € (pour un coût global de 110,00 €)

et les cartes Imagine'R à hauteur de 55,00 € (pour un coût global de 323,30 €) pour 2 zones : 4 et 5. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS.

Noël des Anciens

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale a remis aux Anciens de la commune un bon cadeau (valable dans le magasin Super U de Magny) d'une valeur de 55,00 €.



Cette année, 37 Clérysiens âgés de plus de 65 ans ont bénéficié de ce bon de Noël.

Recensement militaire



Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire.

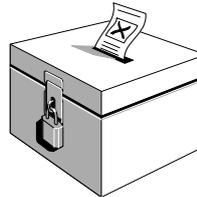
Les jeunes gens et les jeunes filles doivent se faire recenser, entre le jour de leur seizième anniversaire et la fin du troisième mois suivant, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Si vous ne pouvez pas effectuer vous-même les démarches, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal.

Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Elle vous sera nécessaire pour les inscriptions aux concours ou examens (permis de conduire, baccalauréat,...).

Les données du recensement serviront à l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales.

Conservez bien votre attestation car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national.

Dates des prochaines élections



Les élections municipales ont lieu en France tous les 6 ans. Le scrutin pour les élections municipales aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014.

Recensement 2014



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune. Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr.

Un agent recenseur, recruté par la mairie, se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. L'agent recenseur de Cléry-en-Vexin se nomme Georges VIALON.

Grâce aux données collectées lors du recensement, l'Etat peut définir les politiques nationales, et les collectivités locales (communes / communautés de communes, ...) peuvent décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.

La sécurité est l'affaire de tous !

La sécurité est primordiale pour la tranquillité de notre village. Si vous êtes témoin d'un fait nuisant à celle-ci, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie de Vigny au : 01.34.67.89.89.



Echos du Conseil

Des travaux à la Mairie

Considérant que les murs de la mairie commençaient à être marqués par le temps, le conseil municipal de Cléry-en-Vexin a confié la rénovation du ravalement à l'entreprise DE PINHO. Ces travaux ont permis de donner une seconde jeunesse au bâtiment.

La municipalité a également profité de ce chantier pour :

- créer une rampe d'accès permettant aux personnes à mobilité réduite de se rendre à la mairie
- réaliser 3 places de parking (dont une place réservée aux personnes handicapées) à proximité de la mairie

Les travaux d'aménagement ont été confiés à l'entreprise ATC-TP.

Le coût total de cette opération (ravalement, aménagement de la rampe et parking) est de 78 835,48 € (TTC).



La Poste communique



LA POSTE

Vous constatez des écueils dans la livraison de votre courrier ?

Le centre Courrier de Magny constate, quant à lui, un certain nombre de boîtes aux lettres peu accessibles. Les causes sont multiples : le passage est parfois obstrué par des bacs à déchets non rangés, des plantations ou des voitures mal garées et, en période hivernale, bien souvent l'accès aux boîtes aux lettres est impraticable par les facteurs pour cause de verglas et de neige.

Il est donc fondamental de laisser l'accès libre et de faciliter l'accès de vos boîtes aux lettres aux facteurs. En période hivernale, pensez à déblayer, saler et procéder au déneigement des trottoirs ou chemins privés.

De plus, pour que la distribution se déroule sans encombre, ne laissez pas vos animaux de compagnie vaquer à leur guise à proximité de votre domicile : le facteur pourrait les effrayer et l'animal pourrait réagir par l'attaque.

Enfin, apposez lisiblement votre nom sur la boîte aux lettres et si votre adresse est complexe (numéro d'appartement, division de terrain,...) : communiquez à vos correspondants toutes les données nécessaires. Au mieux votre courrier sera retardé, au pire il sera renvoyé à l'expéditeur.

A compter du 1^{er} octobre, la Poste propose les nouveaux services à la distribution pour les objets suivis et signés.

Après une 1^{ère} présentation non aboutie, les clients peuvent exprimer gratuitement 3 types de choix :

- Choix du jour pour la livraison au domicile (dans les 6 jours suivant la 1^{ère} présentation)
- Choix du lieu de mise en instance
- Choix de la personne qui pourra réceptionner l'objet

Sans choix exprimé par le client, le courrier ou le colis sera disponible dès le lendemain dans le bureau de Poste de rattachement habituel du destinataire.

Rénovation d'un local à usage de bureau



Le conseil municipal a remis en état un local d'une vingtaine de m² situé à proximité de l'atelier communal (Rue du Tillay). Le montant des travaux d'aménagement est de 6 435,84 € (TTC).

Ce local servira de bureau à l'association CFFR et fait l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gracieux.



Echos du Conseil

Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Communication et Jeunesse.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Georges VIALON, Serge PARIS, et Jérôme GUERIN.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de gueule (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr

ou par courrier au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal.

Archivage des documents de la mairie



La municipalité a décidé de confier une mission d'archivage des documents communaux à un prestataire spécialisé au cours de l'année 2013.

Les documents de l'état civil ayant plus de 150 ans de date, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans et les autres documents d'archives ayant plus de 100 ans de date, ont été déposés aux Archives départementales du Val d'Oise.

Avec l'accord des Archives départementales du Val d'Oise, certains documents qui n'ont plus d'utilité administrative et ne présentent aucun intérêt historique ont été détruits. L'élimination a permis un gain de place et l'archivage des documents anciens est le gage d'une bonne conservation des documents essentiels.

Le Conseil Général du Val d'Oise aide les séniors

- *Transport à coût réduit*

Les cartes améthyste ou rubis permettent aux personnes de 65 ans et plus et aux anciens combattants d'utiliser les transports en commun

à coût réduit. Ces cartes sont valables un an et renouvelables en mairie.

- *Téléassistance*

Le service de téléassistance permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 H sur 24 H et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et donc de recevoir l'aide de secours d'urgence ou de l'entourage. Il vise ainsi à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées vivant dans le Val d'Oise.

- *Aide Personnalisée d'Autonomie*

L'APA vise à rémunérer les aides apportées à domicile ou en établissement aux personnes âgées en perte d'autonomie. Pour pouvoir prétendre au bénéfice de l'APA, 3 conditions doivent être réunies :

- être âgé de 60 ans au moins,
- attester d'une résidence stable en France,
- justifier d'une perte d'autonomie forte à moyenne (GIR 1 à 4).

Le montant de l'aide varie en fonction des ressources financières et du niveau de dépendance.

L'Etat simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière auprès de votre mairie.



Echos du Conseil

HELLOMERCY - Une plateforme de prêt solidaire entre particuliers



Le Parc naturel régional du Vexin français soutient la plateforme de financement participatif « hellomerci ».

Hellomerci est un outil simple et peu coûteux qui permet de présenter publiquement des projets individuels et des initiatives collectives bénéfiques pour tous (financement d'études, de formations, de travaux, deancements d'activités, de projets d'intérêt général,...) et de collecter des fonds auprès du public.

La démarche

- Le porteur de projet présente son initiative sur le site web *Hellomerci*.
- Des particuliers, des habitants du Parc contribuent financièrement sous forme d'un prêt.
- La collecte finalisée, le porteur de projet bénéficie d'un prêt à taux zéro.

En cas de soutien du projet par le Parc naturel régional du Vexin français

- Prise en charge par le Parc de la commission de 3% à 6% due par l'emprunteur.
- Communication élargie (site Internet du Parc, éditions du Parc, réseau...).
- Apposition du logo Parc en regard de la fiche projet sur le site *Hellomerci*.

Secteur d'activités éligibles

- Artisanat / Services
- Culture / Commerce
- Tourisme / Agriculture

Les avantages pour le porteur de projet

- Tester son idée auprès d'une clientèle potentielle.
- Eviter d'emprunter auprès du secteur bancaire et bénéficier d'un prêt à taux 0.
- Constituer une communauté autour de son projet et communiquer gratuitement sur la plateforme *Hellomerci* et sur le site du Parc.

Direction Générale des Finances Publiques

Deux Trésoreries sont à disposition des habitants de Cléry-en-Vexin.

Trésorerie de Magny-en-Vexin

13, rue de Beauvais
95420 Magny-en-Vexin
Tél : 01.34.67.00.15

Elle vous accueille du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Ses missions sont les suivantes :

- Gestion comptable et financière de l'hôpital de son ressort géographique. A ce titre, la trésorerie procède à l'encaissement des recettes hospitalières et à la mise en œuvre des actions nécessaires au recouvrement des impayés.
- Recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, taxes d'habitation et foncières). Dans le cadre d'un accueil fiscal de proximité, la trésorerie peut recevoir vos questions concernant le calcul de l'impôt. Vous pouvez également vous adresser au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Cergy-Pontoise Ouest - 2, avenue Bernard Hirsch, 95093 Cergy Pontoise - 01.30.75.77.97.
- Vente de timbres fiscaux, paiement des chèques sur le Trésor Public et encaissement pour d'autres centres des finances publiques.

Trésorerie de Marines

38 bis, rue Baleydiér
BP 40043
95640 Marines
Tél : 01.30.39.70.34

Elle vous accueille du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00. Ses missions sont les suivantes :

- Gestion comptable et financière des collectivités de son ressort géographique. A ce titre, la trésorerie procède à l'encaissement des recettes communales et à la mise en œuvre des actions nécessaires au recouvrement des impayés. Elle assure également le paiement des dépenses communales.



Environnement et Cadre de vie

Ramassage des ordures ménagères



Lundi

Collecte des bacs jaune et bleu (semaine paire)

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique
Boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus

Collecte du bac vert (semaine impaire)

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Vendredi

Collecte des ordures ménagères

Collecte des encombrants



- Mardi 25 Février 2014
- Mardi 06 Mai 2014
- Vendredi 12 Septembre 2014

Liste des objets encombrants non collectés



- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex. : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement,...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50 m
- Déchets verts et souches d'arbres
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques,...)

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Magny-en-Vexin

Été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	10h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	10h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi	-	-
Vendredi	10h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-14h00	-

Hiver : du 1^{er} octobre au 30 mars

Lundi	10h00-12h00	14h00-18h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-18h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	14h00-18h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-18h00
Dimanche	09h00-13h00	-



Environnement et Cadre de vie

Jardinons vert !



Nous sommes nombreux à avoir la chance de posséder un jardin. Certains cultivent leur potager, d'autres se contentent de quelques mètres carrés de pelouse ou de quelques plantes sur leur terrasse. Le souci est que nous sommes près de la moitié à utiliser des pesticides en trop grandes quantités, sans prendre conscience que nous contribuons de façon non négligeable à la pollution des sols, de l'eau, de l'air, et mettons notre santé en danger.

Trop de jardiniers utilisent des fertilisants et des pesticides chimiques, sans en connaître les graves conséquences sur leur santé et en terme de pollution dans l'eau, dans le sol : légumes trop riches en nitrates et contenant des résidus de pesticides, pollution des nappes phréatiques, irritation de la peau et des poumons.

Au lieu de combattre les parasites et les maladies, une fois qu'ils menacent les cultures, vous pouvez plutôt créer des conditions qui freinent leur développement.

- **Bien choisir les variétés de plantes cultivées :**

- choisir des plantes et arbres adaptés au jardin (sol, climat, exposition,...) ;
- sélectionner des plantes en fonction de leur résistance ou leur tolérance aux parasites et maladies ;
- associer les plantes en fonction des voisinages qui leur sont le plus favorables. Par exemple, les plantes aromatiques (lavande, thym, sauge,...) exercent une certaine protection des plantes voisines contre les insectes ravageurs.



- **Varié les plantes cultivées d'une année à l'autre** pour rompre le cycle de développement des parasites et limiter leur contact avec les cultures auxquelles ils s'attaquent. L'idéal, si la taille du jardin le permet, est d'attendre 3 à 5 ans selon les plantes.
- **Décaler la date de semis** pour que la culture soit à un stade moins sensible de son développement lorsque les parasites attaquent.
- **Ne pas trop serrer les plantations et tailler régulièrement les haies et les arbustes** pour faire pénétrer la lumière afin d'éviter la stagnation d'eau après la pluie.
- **Couvrir le sol** pour éviter le développement des mauvaises herbes. C'est la technique du paillage qui consiste à étaler une couche d'un matériau autour des plantes, sur la surface du sol, pour le protéger de l'érosion et éviter l'apparition des herbes parasites.
- **Utiliser du compost** ou du fumier pour améliorer la fertilité du sol et renforcer la résistance des cultures en nourrissant les plantes.
- **Adopter la tonte haute** (6 à 8 cm), qui renforce l'enracinement du gazon et sa résistance à la sécheresse, et permet d'empêcher la germination de graines indésirables et le développement de la mousse.
- **Laisser l'herbe et les fleurs vagabondes esthétiques** (rose trémière par exemple) se développer dans les allées gravillonnées en terre battue, ou entre les pavés : elles prendront la place des herbes indésirables.
- **Limiter les surfaces à désherber.** Par exemple, privilégier les dalles ou les pavés aux surfaces gravillonnées ou sablées, plus difficiles à entretenir.
- **Créer des espaces favorisant la biodiversité** et la présence de certains insectes ou animaux ennemis des ravageurs donc très utiles au jardin. Par exemple, aménager des coins de végétation dense, des mares, des haies fleuries ou créer des abris plus spécifiques.



Connaissez-vous le SIMVVO ?



Le Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (S.I.M.V.V.O.) a été créé en 1982. Il compte actuellement 40 communes, dont 40 dans le Vexin et 3 dans le secteur géographique du Val de l'Oise.

Il répond à la demande d'enseignement artistique d'une population située dans des secteurs de faible densité démographique. Par sa présence dans les communes et les établissements scolaires, mais aussi grâce aux regroupements de population qu'il opère, le Conservatoire participe à un aménagement du territoire favorisant l'accès à la culture pour tous.

Le S.I.M.V.V.O. entend développer l'éveil artistique dans le domaine musical et théâtral par la mise en place d'interventions en milieu scolaire et de cours d'éveil musical.

Les objectifs du Conservatoire sont multiples :

- **L'enseignement artistique**

Un grand nombre de disciplines sont enseignées dans les 6 antennes du Val d'Oise (voir ci-dessous). Elles peuvent être dispensées en cours individuels et collectifs pour les pratiques instrumentales, la formation musicale, les ensembles, les orchestres, le théâtre. L'agrément délivré par l'État contribue à garantir un enseignement de qualité, une grande diversité dans les pratiques artistiques, mais aussi une place prépondérante dans le paysage culturel local.

- **La diffusion**

La finalité de tout enseignement artistique devant être la réalisation artistique, il est essentiel que les élèves puissent se produire lors de manifestations. Ainsi, chaque usager du Conservatoire devient acteur de la vie culturelle locale. Grâce à l'intégration du Conservatoire dans la programmation de nombreuses collectivités du Val d'Oise, un grand nombre de représentations (concerts, auditions,...) ont lieu tout au long de l'année.

- **Le milieu scolaire**

Instaurer des partenariats avec l'Éducation Nationale est l'une des missions prioritaires du Conservatoire. Six musiciens intervenants travaillent en collaboration avec les professeurs des écoles pour élaborer des projets pédagogiques.

Les antennes du Conservatoire

Champagne sur Oise

Professeur coordinateur : *Bertrand Bilon*
Rue des Sablonnets - 95660

Magny-en-Vexin

Espace Nelson Mandela
(ancienne caserne des pompiers)
Rue Octave Toussaint – 95420

Marines

2 Bd Gambetta – 95640
Tél : 01.30.39.20.65

Parmain

Ecole Maurice Genevoix
Allée des Peupliers – 95620

Presles

Centre culturel
Rue Adalbert Baut – 95590

Vigny

(derrière la Mairie)
Rue Beaudoin - 95450



Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

L'année nouvelle est, traditionnellement, le moment de présenter ses vœux. Je n'y dérogerai pas en vous souhaitant à toutes et à tous une excellente santé et beaucoup de joie. Dans ces périodes, où l'individualisme et le repli sur soi sont, hélas, une règle de plus en plus commune, je souhaite plus de fraternité et de solidarité, chacun pouvant apporter sa pierre à l'animation de notre village.

Je tiens particulièrement à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont su donner de leur temps pour apporter du dynamisme à nos animations et pour conserver l'ambiance chaleureuse de notre village; qu'il s'agisse de l'organisation, de l'action dans chacune des activités mais également de la participation dans les équipes d'accueil, d'installation, de rangement et de nettoyage lors de la brocante.

L'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a plus que jamais besoin de la participation de tous. N'hésitez pas à convaincre vos voisins, vos amis, les nouveaux arrivants et venez nous rejoindre pour participer à l'une de nos manifestations.

Bonne année 2014 à tous,

Jérôme GUERIN
Président du CFFR



Composition du Bureau

- Jérôme GUERIN Président
- Thierry GUEGAN Vice-président
- Patricia BARRON Trésorière
- Philippe BODIO Trésorier adjoint
- Georges VIALON Secrétaire

Comment adhérer ?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 7,00 € pour les adultes et de 5,00 € pour les enfants.

Si vous pratiquez un sport ou une activité dans l'un des foyers ruraux voisins (Le Bellay-en-Vexin, Commeny, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Nucourt, Le Perchay) et si vous possédez la carte du CFFR, vous n'avez pas à vous acquitter, à nouveau, de la cotisation annuelle.

Appel à projets

- **Vous avez une idée ou une compétence,**
- **Vous souhaitez organiser un événement festif**
- **Vous souhaitez créer une activité régulière**
- **Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village**

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

**Le bénévolat vous tente,
contactez Jérôme GUERIN
au 06.89.74.84.97**

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 29 Juin 2014



Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

A la rentrée de septembre 2013, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dont fait partie l'école de Cléry-en-Vexin a vu l'ouverture d'une 5^{ème} classe !

L'école de Cléry accueille toujours 2 classes de maternelle (25 Petits-Moyens et 25 Petits-Grands). Les élèves poursuivent ensuite leur scolarité, transport par bus, vers les écoles d'Arthies (classes de CP-CE1 et de CE1-CE2) et de Wy-dit-Joli-Village (classe de CM1-CM2). Au total, les 5 classes comptent 112 élèves.

Cette année, les élèves voyagent à travers les continents afin de découvrir différentes cultures et civilisations. Ecoute de musique étrangère, réalisation de fresques et d'objets, spectacle musical africain sont au programme. L'aboutissement de ce projet sera la sortie de fin d'année au Musée du Quai Branly de Paris.

Meilleurs vœux de réussite aux enfants pour cette nouvelle année!



Carnaval (Avril 2013)



Sortie CDFAS pour les primaires (Février 2013)



Carnaval (Avril 2013)



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Galette des Rois - Dimanche 13 janvier 2013



Comme chaque année à la même époque, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural invite les habitants de Cléry-en-Vexin à partager la galette.

Ce premier évènement de l'année permet à chacune et chacun de se rencontrer en toute simplicité et aux nouveaux arrivants de lier connaissance avec leurs voisins.

Le Vexin paralysé par la neige - Mardi 12 mars 2013

De mémoire de Clérysiens, on avait rarement vu ça... De très fortes chutes de neige ont touché le Vexin. Associées à un vent violent (des rafales de 60 à 70 km/h) ces intempéries exceptionnelles ont paralysé complètement la région. Il est tombé 30 cm de neige en moyenne, mais les congères ont atteint jusqu'à 1,5 mètre.

Depuis juin 2012, le Conseil Général du Val d'Oise a signé une convention de partenariat avec des agriculteurs via la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France (CAIF) pour le déneigement des axes routiers principaux.

Malgré les interventions des équipes du Conseil Général et le renfort des agriculteurs, le Préfet du Val d'Oise a été contraint de couper la circulation sur la RD14 le mardi 12 mars 2013.

Un centre d'hébergement d'urgence a également été ouvert à la salle des fêtes de Magny-en-Vexin pour accueillir les naufragés de la route.

Durant cette phase d'intempéries, notre village a fait, malgré lui, la une des journaux télévisés (JT de 13h00 de TF1 et JT de 20h00 de France 2).





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Chasse aux œufs - Dimanche 31 mars 2013



Le dimanche de Pâques, une quarantaine d'enfants, de 2 à 12 ans, ont participé à la chasse aux œufs sur le terrain de jeux et pour les plus grands dans les rues du village. Les cloches de Pâques avaient parsemé une multitude d'œufs en chocolat. Après la chasse aux œufs, les enfants se sont partagés équitablement leur récolte et un verre de l'amitié était organisé pour les parents.

Carnaval - Samedi 6 avril 2013

Maternelles et primaires étaient au rendez-vous pour le traditionnel carnaval des écoles. Toutes les classes se sont retrouvées, samedi 6 avril après-midi, sur le parking de l'école de Cléry.

Les enfants étaient tous déguisés. Fiers d'exhiber leurs déguisements, ce fut un très beau défilé de costumes colorés et originaux et qui a enchanté l'ensemble des participants.



Ce carnaval organisé sur le thème de l'eau a été une belle réussite grâce à l'implication de tous et en particulier grâce à l'association cantine du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Un plaisir partagé par les parents qui ont immortalisé cet événement avec leurs appareils numériques...



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Jeux Intervillages - Samedi 25 mai 2013



En 2013, les 11^{èmes} Jeux Intervillages se sont déroulés à Gadancourt sous une météo légèrement capricieuse.

Cette année, les 17 jeunes Clérysiens (âgés de 8 à 16 ans) ont terminé 11^{ème} avec un score de 40,73 points.

De leur côté, les élus municipaux se sont soumis à une course insolite. Un des maires poussait la brouette dans laquelle un autre se trouvait assis, avec changement de rôle à mi-parcours. Cette attraction a bien fait rire les spectateurs.

Les Jeux 2014 se dérouleront le samedi 24 mai 2014 sur le territoire des communes du Perchay/ Gouzangrez.

Fête de la Saint Germain - Dimanche 2 juin 2013



Pour ceux qui ne connaissent pas cette fête, sachez qu'elle est entièrement gratuite pour les habitants du village qui peuvent venir accompagnés de leurs familles et amis.

En fin de matinée, les enfants de l'Atelier du Mercredi ont présenté leurs activités de l'année et l'association CFFR a offert le verre de l'amitié.

Les barbecues mis à disposition ont permis à tout un chacun de cuire les saucisses merguez et autres victuailles apportées dans leur pique-nique.

Le Comité des Fêtes-Foyer Rural avait décidé de louer une structure gonflable sur laquelle petits et grands se sont défoulés. Puis sous le soleil, les jeux par équipe ont commencé vers 15 heures tandis qu'un jeu de piste était organisé à travers le village. Les éclats de rires, les sourires des enfants, les anecdotes racontées à la fin de la journée ont été pour les bénévoles qui ont organisé cette journée, la récompense ultime.



Merci à tous, et réservez dès maintenant votre dimanche 8 juin 2014 !



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Brocante - Dimanche 30 Juin 2013



Au fil des années, la brocante de Cléry-en-Vexin est devenue un rendez-vous incontournable qui offre aux chineurs et aux collectionneurs, l'occasion de faire de bonnes affaires et aux clérysiens de passer un moment agréable en famille et entre amis.

Organisée le dernier dimanche de juin par l'association Comité des Fêtes – Foyer Rural, la brocante a connu un franc succès, plus de 150 exposants étaient présents. Du côté des organisateurs, on se montrait satisfait de la recette et de la forte mobilisation des bénévoles.

Petits conseils pour chiner sur une brocante

Pour ce rendez-vous prisé qui attire beaucoup de monde, il vaut mieux, pour qu'il demeure un moment de détente, de promenade et de bons achats, partir bien équipé.

A la recherche de la perle rare, de l'objet qui vous fera plaisir, il faudra partir bien chaussé et être équipé également de sacs et autres cabas pour rapporter vos petites trouvailles à domicile.

Autre conseil pour réussir sa brocante, partir avec des petites coupures et de la menue monnaie pour bien négocier, marchander et faire l'appoint.

Pour obtenir l'objet de vos rêves, il faudra également être matinal, comme un professionnel, afin de mettre toutes les chances de votre côté et passer de stand en stand à sa recherche.

Le début d'après-midi est souvent une heure plus creuse après s'être sustenté le midi.

On a aussi tout le loisir de chiner et de négocier avec un vendeur plus disponible en fin de journée.

Concours de pétanque - Dimanche 15 septembre 2013

Attendu par les boulistes de Cléry-en-Vexin et de la région, le 20^{ème} concours de pétanque du CFFR a rassemblé plus d'une quarantaine de participants.

Ce concours est organisé sur la journée entière et donne l'occasion aux joueurs de partager, le midi, un repas commun à la salle du Préau.

Après les trois premières manches, les meilleures doublettes se sont affrontées dans le tableau final tandis que les autres équipes participaient à la consolante.

La victoire est revenue, cette année, à deux fidèles participants du concours : Gilles et Carlos.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Sortie Patinoire - 30 octobre 2013

Les jeunes des Foyers Ruraux des villages du Bellay-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Commeny, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Moussy, Nucourt, Le Perchay se sont retrouvés le mercredi 30 octobre à la patinoire de Cergy-Préfecture pour une initiation au patinage.

Après avoir chaussé les lames en acier, les jeunes ont fait quelques tours de patinoire, en guise d'échauffement. Malgré quelques chutes, et des habits trempés, les patineurs se sont défoulés durant plus de 2 heures et étaient très contents de leurs exploits !



Halloween - 31 octobre 2013

A l'occasion d'Halloween, un atelier maquillage était proposé au cours de l'après-midi par le CFFR. Ce sont plus de vingt enfants du village qui ont ainsi pu se faire grimer.

A la tombée de la nuit, les rues de Cléry grouillaient de personnages terrifiants. Déguisés en fantômes, Dracula, Frankenstein ou sorcières, ces horribles monstres n'avaient qu'un seul but : récolter le plus de friandises possible.

Après avoir obtenu ce qu'ils voulaient, ils se sont évanouis dans les profondeurs de la nuit, aussi vite qu'ils étaient apparus.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Cérémonie du Souvenir - 11 novembre 2013



Le 11 novembre marque la fin de la 1^{ère} guerre mondiale en Europe. Cette journée est, en France, l'occasion de se rappeler du sacrifice qu'ont fait de nombreux français lors de ce conflit.

Rassemblés devant la mairie, les membres du conseil municipal et quelques habitants ont rallié le monument aux Morts situé dans le cimetière. Le maire, Jacques Beaugrand, y a déposé une gerbe en hommage à tous les Morts pour la France.

Il a ensuite lu le message de Kader Arif, Ministre Délégué aux Anciens Combattants, exprimant la reconnaissance de la Nation aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour la France. La cérémonie s'est conclue à la mairie autour d'un pot de l'amitié.

Samedi 16 novembre 2013 - Soirée antillaise

Le menu était alléchant : dîner et danser sur des airs de biguine, de zouk, de reggae et de salsa à la salle polyvalente de Cléry-en-Vexin où l'association CFFR organisait une soirée antillaise.

Plus de 90 convives étaient attablés pour déguster le menu concocté par Maxime Urie : planteur (rhum blanc, sirop de sucre de canne, jus de goyave et d'ananas,...), accras et boudins créoles, colombo de poulet, riz et brochettes de fruits exotiques.

Un DJ a ensuite animé la soirée dansante qui s'est poursuivie très tard dans la nuit.

Un grand merci à Maxime et sa famille pour cette dégustation et pour cette soirée pleine de chaleur et de couleurs !





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

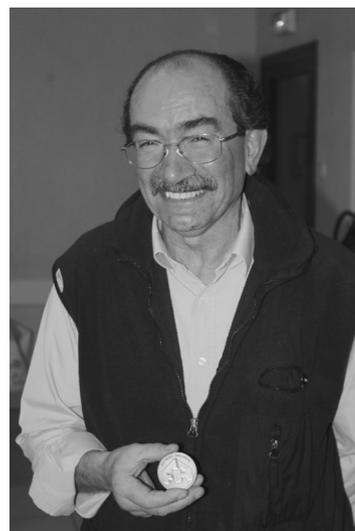
Samedi 30 novembre 2013 - Café des Bénévoles des Foyers Ruraux

Le 2^{ème} café des bénévoles de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise a eu lieu le samedi 30 novembre 2013 après-midi à la salle polyvalente de Cléry-en-Vexin.

Tout en permettant de nouer des relations entre les participants, le but de ces rencontres est de discuter autour d'un café de sujets variés concernant le fonctionnement et l'activité des foyers ruraux. Cette fois, deux groupes ont été constitués, l'un pour parler des assurances et l'autre pour exprimer des idées afin de redynamiser le collectif sur le département.

C'est aussi l'occasion pour la Fédération de mettre à l'honneur les bénévoles que les foyers ruraux souhaitent distinguer pour leur dévouement.

Ainsi une médaille d'honneur a été remise à Georges Viallon pour son investissement au sein du CFFR depuis plus de 30 ans. Cette distinction lui a été remise par les dirigeants de la Fédération (Laurent Dufour et Rodolphe Chemin) en présence de Jean-Pierre Bequet, Evelyne Bossu et Guy Paris, conseillers généraux du Val d'Oise.



Téléthon - samedi 7 décembre 2013

Même si le programme s'est révélé moins copieux que les années précédentes dans le canton de Vigny, les bénévoles mobilisés pour le Téléthon ont démontré à nouveau leur dynamisme et leur motivation. Le parcours-relais « la marche du cœur » a rassemblé les plus courageux sur les 14 kilomètres du circuit, tandis qu'un tracteur proposait un marché du terroir itinérant dans sa remorque garnie de produits régionaux, sur un trajet allant de Cléry-en-Vexin à Us.

A Cléry-en-Vexin, le karaoké a réuni une soixantaine d'adultes, un vingtaine d'enfants et une partie de l'équipe organisatrice du Téléthon du canton. Au cours de la matinée, 250 viennoiseries ont été vendues et livrées à domicile.

Grâce à l'implication de tous les bénévoles de Cléry, c'est un total de 750,00 € qui a été reversé à l'Association contre les Myopathies. Bravo à tous !





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Collecte de jouets - du 30 novembre au 7 décembre 2013



En cette fin d'année 2013, le Centre Communal d'Action Sociale de Cléry-en-Vexin a de nouveau mis en place une collecte de jouets, toujours en partenariat avec le conseil municipal des jeunes de Nucourt, en faveur d'une association caritative.

Début décembre, un porte-à-porte a été réalisé auprès des habitants afin de récupérer le maximum de jeux et jouets en bon état. L'opération a même été étendue dans les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal, et en particulier à l'école d'Arthies.

Tous les dons ont ensuite été transportés jusqu'à l'antenne de cette association caritative à Magny-en-Vexin pour être offerts aux enfants de familles en difficulté.

Spectacle de Noël - dimanche 15 décembre 2013

Le dimanche 15 décembre 2013, la municipalité organisait son arbre de Noël à la salle polyvalente. Les enfants du village et leurs amis du RPI ont assisté au spectacle « Bonjour Père Noël ».

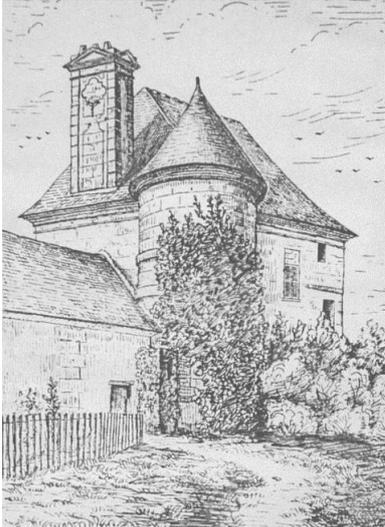
La jeune Sophie rêvait de rencontrer le Père Noël. Un soir, pour sa plus grande joie, son vœu fut exaucé. Mais, une fois au pays du Père Noël, elle rencontra plusieurs personnages plus étranges les uns que les autres. Embarqués dans cette merveilleuse aventure, les enfants ont aidé Sophie tout au long de son voyage.

Après le spectacle, les festivités ont continué par un goûter et par la visite, tant attendue, du Père Noël qui était chargé d'une hotte de friandises.





Un peu d'histoire sur notre village



L'étude du recensement de la commune de Cléry-en-Vexin en 1831 nous donne quelques indications sur la vie du village. Au début du XIX^{ème} siècle, l'activité du village est essentiellement rurale, et la communauté villageoise était complétée par de nombreux artisans.

En 1831, le village compte 331 habitants :

- 89 garçons non mariés
- 64 filles non mariées
- 77 hommes mariés
- 79 femmes mariées
- 9 veufs
- 13 veuves

Au XIX^{ème} siècle, il n'était pas rare de trouver des familles nombreuses dans le village. Ainsi, Jean-Baptiste Descours, le maire du village avait 9 enfants âgés de 5 à 26 ans.

A cette époque, le terme cultivateur désignait les paysans les plus aisés qui pouvaient vivre uniquement de la terre. Sur une population totale de 331 habitants, Cléry-en-Vexin comptait 13 familles de cultivateurs. Selon la taille des exploitations, ces cultivateurs employaient des charretiers qui étaient à la fois responsables des labours et des transports. En 1831, il y avait 18 charretiers dans le village. Parmi les patronymes les plus courants, on retrouve les Doucet, les Bouillette et les Fortier. La qualité de ces charretiers venait de la manière dont ils enrayaient, c'est-à-dire de la façon dont ils traçaient le premier sillon des labours.

Une grande partie des ouvriers agricoles (ils étaient plus d'une vingtaine à Cléry) travaillaient dans les fermes en louant leurs services à la journée. Ces journaliers effectuaient souvent les travaux les plus rebutants, les plus fatigants et les plus longs. Les femmes et enfants des ouvriers agricoles représentaient une main-d'œuvre de complément, toujours disponible.

Une seule ferme du village employait un vacher. Aimé Garnot se levait de très bonne heure et après la traite, il devait donner à manger aux bêtes, préparer la pulpe de betterave broyée et nettoyer la paille. Les 5 bergers du village étaient, sans doute, des ouvriers agricoles payés par les cultivateurs, car les bergers à leur compte étaient très rares en raison des difficultés financières de cette profession.

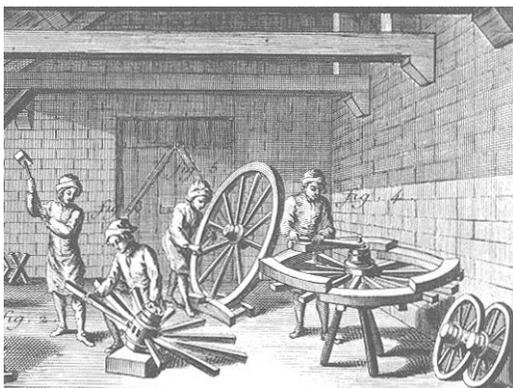
Bien qu'elle ait complètement disparu dans le Vexin, la transformation du lin et du chanvre occupait au XIX^{ème}, les femmes ainsi que quelques artisans. On comptait à Cléry 5 tisserands (Alphonse Le Gendre, Emmanuel Pigeon, Louis Verny, Alexandre et Nicolas Morin) et 2 cordiers (Charles et François Benard). Plus d'une quinzaine de femmes avaient des activités de couturière. Elles étaient des travailleuses itinérantes qu'on louait souvent pour la journée. Elles taillaient et cousaient les habits d'hommes aussi bien que ceux des femmes et des enfants.





Un peu d'histoire sur notre village

La situation du village et de son hameau (Les Tavernes) sur l'axe Paris/Rouen justifie également le nombre d'artisans. Cléry-en-Vexin comptait de nombreuses professions aujourd'hui disparues.



En 1831, Ambroise Coville, René Durand, Charles Lamy, Pierre Masson et son fils, François, Nicolas et Pascal Rousselet exerçaient le métier de charron. Ces artisans de renom fabriquaient, entretenaient et réparaient les voitures de charge et les machines agricoles : brouette, charrette, charrue, mais ils fabriquaient et réparaient également les roues. Le charron travaillait essentiellement durant les périodes où les travaux des champs étaient plus intenses (labour, semailles, moisson...) : les chariots, charrettes ou autres charrues étaient mis à rude épreuve et les roues se brisaient plus qu'à l'accoutumée. A partir de 1950, la mécanisation agricole a eu raison de ce métier.

Pierre Berquier, le seul bourellier du village, aidé de son fils Théodore, confectionnait et réparait les bâts et les harnais des bêtes de somme, les colliers et les guides des chevaux qu'on attèle à la charrue, aux charrettes et aux tombereaux, indispensables aux rudes travaux des champs. Le bourellier faisait un travail d'usage, où la solidité primait sur l'élégance.

Autrefois, pas de village sans forge, sans maréchal-ferrant et sans le bruit familier du marteau frappant en cadence sur l'enclume... Le village de Cléry ne dérogeait pas à la règle. On comptait même 5 maréchaux-ferrants. Il s'agissait de Charles Cottin, Charles Deschard, Théophile Lajoie, Henry et son fils Augustin Roussel.

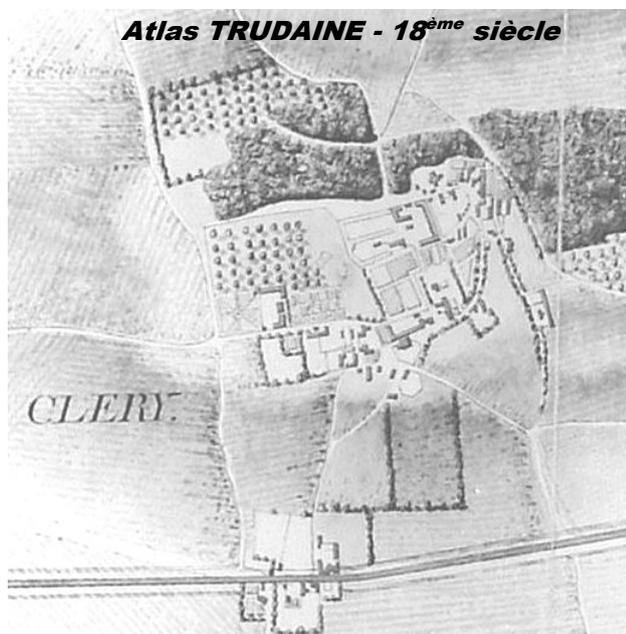
Personnage central et reconnu de la vie villageoise traditionnelle, il cumulait souvent les fonctions de forgeron, ferronnier et taillandier.

Le perfectionnement de l'agriculture, le développement de la culture attelée et l'essor du cheval dans les transports justifiaient l'activité du maréchal-ferrant. C'est lui qui ferrait les chevaux, les mules et les vaches, fabriquait et réparait les versoirs et les pièces en fer des charrues, des attelages, tout l'outillage à main nécessaire aux travaux des champs et les outils des artisans du village.

Parmi les personnages les plus connus du village, on trouvait le curé, Jacques Bertaux âgé de 80 ans qui avait participé à la rédaction des cahiers de doléances du clergé pour le baillage de Chaumont-en-Vexin en 1788.

Homme respecté et surtout craint, Nicolas Bequet, le garde-champêtre représentait l'autorité communale. Il était, l'unique et seul employé de la commune, le gardien de la population villageoise. Il veillait sur tout ou presque, il surveillait presque tout également. Sa polyvalence le rendait indispensable au bon fonctionnement matériel de la commune. Le garde-champêtre assurait d'une certaine façon l'ordre et officiait comme représentant de la police communale.

Mais de nos jours, qui se souvient de ce personnage haut en couleur et maintenant disparu de bon nombre de nos communes ?





Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2014

Janvier



Galette des Rois

Juin



Fête de la St Germain

Mars



Loto

29



Brocante

Avril



Sortie Ados

Septembre



Pétanque

Mai



Repas du Muguet

Décembre



Téléthon



Jeux Intervillages



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !

- 22 mars 2013 Matthieu LE DU
- 11 avril 2013 Violette DROMAS
- 25 mai 2013 Léo FRADE
- 11 septembre 2013 Sajid BOUABDALLAOUI

Mariages :



Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

- 13 juin 2013 Sophie WEBER
 Yohan NIO

Décès :



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

- 5 septembre 2013 Claude DURAND



Infos Pratiques

MAIRIE

4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLÉRY-EN-VEXIN

Tél : 01.34.67.42.38 – Fax : 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>

<u>Secrétariat de Mairie :</u>	Mardi	de 10h00 à 12h00
	Jeudi	de 17h00 à 19h00
<u>Permanence du Maire :</u>	Samedi	de 11h00 à 12h00 (sur rendez-vous)

Autres numéros utiles

<u>Ecole Maternelle de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46
<u>EDF - Service Dépannage</u>	08.10.33.30.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Vexin Centre</u>	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	3631
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</u>	09.77.86.74.91
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.20.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88
<u>Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères</u>	01.34.66.18.40

